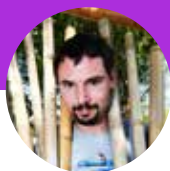
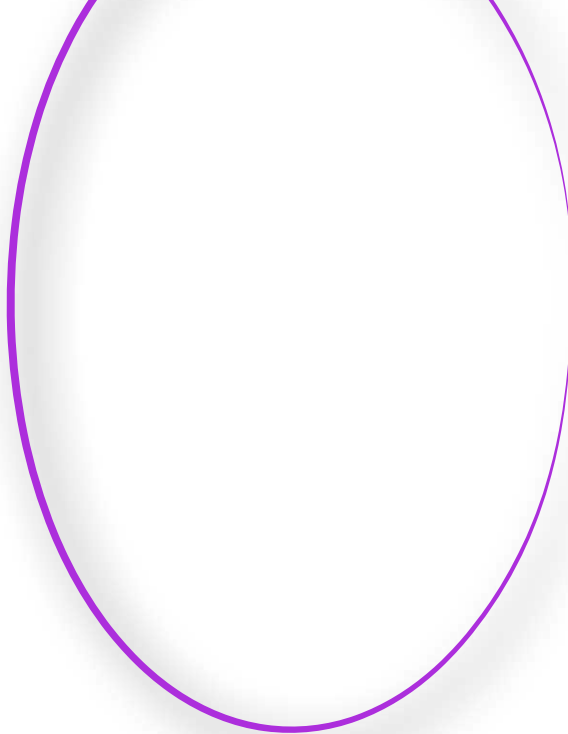


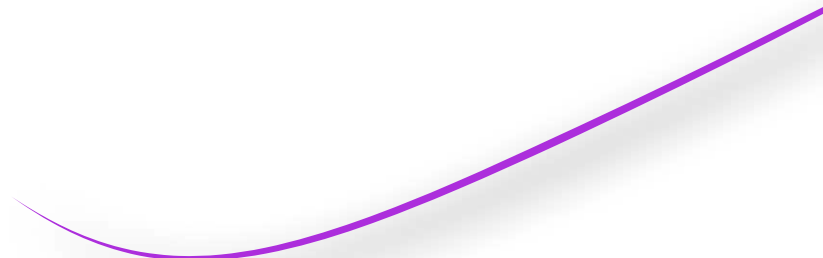
PROJET ASSOCIATIF STRATÉGIQUE 2016-2021



« Un projet stratégique qui combine audace et pragmatisme »



Les nouvelles orientations politiques de l'association nous conduisent à envisager des actions diversifiées dans nos champs d'intervention. Comme tout projet, les engagements et objectifs que nous fixons expriment une ambition et nous savons qu'il ne suffit pas de les déclarer pour qu'ils se réalisent. Néanmoins, l'histoire nous a montré que lorsqu'on fixe assez précisément un résultat attendu, un processus collectif se met en place pour tenter d'atteindre ces ambitions partagées.



Introduction

4

Pourquoi un projet associatif ?
Une élaboration selon une démarche participative

Engagements et objectifs 2016/2021

6

- 1 Développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies
- 2 Développer un habitat adapté facilitateur d'une bonne inclusion sociale et professionnelle
- 3 Développer une offre de soins adaptée et permanente
- 4 Anticiper l'avancée en âge, adapter et diversifier nos formes d'accompagnement
- 5 Conforter nos réponses et formes d'accompagnements auprès des personnes avec troubles psychiques
- 6 Promouvoir des accompagnements adaptés pour les enfants et adultes avec troubles envahissants du développement
- 7 Promouvoir la réalisation d'un projet professionnel épanouissant
- 8 Développer l'accueil et l'accompagnement des « cas complexes »
- 9 Conforter le soutien à la parentalité
- 10 Investir dans la recherche et l'innovation
- 11 Poursuivre la dynamique d'amélioration continue et la réflexion éthique
- 12 Développer et conforter les partenariats

Organisation et gouvernance

20

Des évolutions pour adapter la structure aux orientations choisies
Une politique des ressources humaines inscrite dans une démarche RSO
Une politique financière rigoureuse et transparente
Impulser l'innovation dans nos pratiques

Annexes

24

Textes de référence
Glossaire



Introduction

Pourquoi un projet associatif ?

L'intérêt de ce projet associatif est de préparer l'avenir de l'Adapei, d'avoir des objectifs clairs et partagés pour les cinq années à venir. Il définit les lignes de conduite et constitue une aide à la décision dans les choix à opérer face à des situations nouvelles auxquelles l'association pourrait être confrontée.

Il concerne aussi bien le fonctionnement de la vie associative, que le travail assuré par les professionnels de l'Adapei. Chacun est acteur et contributeur pour faciliter sa réalisation, son enrichissement au fil des années.

Tous ensemble, nous on dit cap !

Une élaboration selon une démarche participative

En 2010, l'Adapei s'est dotée d'un projet associatif pour définir ses priorités et ses objectifs. À son terme en 2015, l'association a lancé le chantier d'actualisation de son projet : avec l'appui du conseil d'administration et de la direction générale, un comité de pilotage a été constitué pour conduire une réflexion stratégique autour des perspectives de développement.

Professionnels, parents et personnes handicapées ont pu participer au repérage des valeurs et des nouvelles orientations de l'Adapei et s'exprimer sur les pistes opportunes à développer au regard de leur perception des besoins.

Le nouveau projet associatif a été présenté en conseil d'administration en juin 2016, puis validé lors de l'assemblée générale en septembre 2016.



Engagements
et objectifs
2016/2021

1 Développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies

La politique d'inclusion passe concrètement par la possibilité des personnes accompagnées, qu'elles soient accueillies en établissement ou vivant à domicile, de développer plus d'autonomie et de pouvoir d'agir.

Des actions ont été initiées depuis le précédent projet dans ce sens : nouvelles élections des Conseils de la vie sociale (CVS), plans d'action sur les communications alternatives... Ces axes doivent être poursuivis et complétés par de nouvelles actions.



- ✓ Développer la participation des personnes accompagnées dans les instances institutionnelles (Conseil d'administration, Conseils de la vie sociale, commissions d'établissements...) : formations des personnes à la participation par notre centre de formation H'Inclusive.
- ✓ Faciliter l'accès à leurs droits et à l'information : poursuite des programmes de communication alternative, de formation des professionnels et de traduction des documents en Facile À Lire et à Comprendre (FALC) ; amplifier l'utilisation d'autres formes de communication (ex. : tablettes, bornes interactives) pour fluidifier l'accessibilité à l'information et conforter l'implication des bénéficiaires dans la réalisation de leur projet.
- ✓ Développer des accompagnements spécifiques pour les couples parents d'un enfant en situation de handicap, afin de les soutenir dans leurs capacités éducatives.
- ✓ Faciliter le déplacement autonome des travailleurs d'ESAT*, en équipant nos structures de petits véhicules électriques, en favorisant l'accès au permis de conduire et/ou l'accroissement des capacités à conduire des véhicules sans permis.
- ✓ Développer l'offre de formation en direction des bénéficiaires, travailleurs d'ESAT et familles. Permettre à des travailleurs d'ESAT de participer à l'animation de formation.

2

Développer un habitat adapté facilitateur d'une bonne inclusion sociale et professionnelle

*Nous constatons régulièrement lors de l'étude de nouvelles admissions que les attentes de logement ont fortement évolué. Les propositions de « foyer collectif classique » ne correspondent plus aux demandes formulées par les travailleurs. Nous notons aussi la nécessité de combiner les offres d'habitat avec les bassins d'emplois de proximité. Cela influe fortement sur les possibilités de réalisation d'un projet professionnel et les mobilités qui peuvent en découler au sein des ateliers d'ESAT *ou en milieu ordinaire. Enfin, cette synergie travail/lieu de vie est un élément contributif du bien-être des résidents (temps de trajet, facilité de déplacement, accès aux services et soins).*

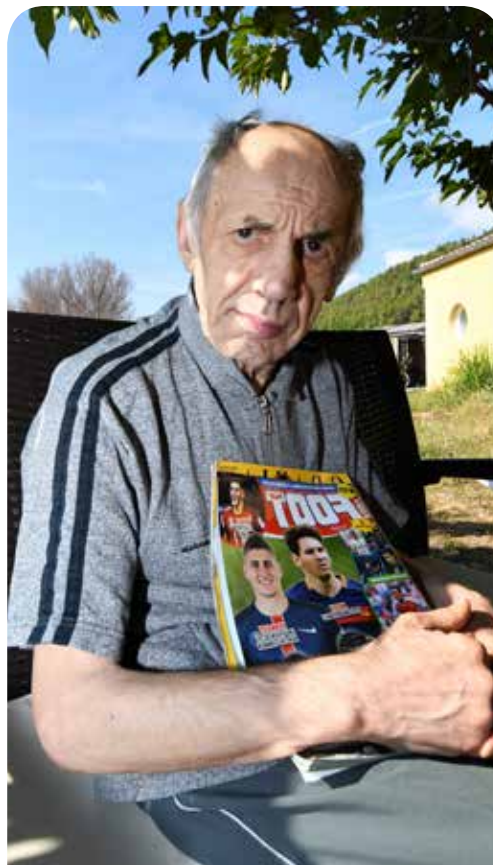
- ✓ Amplifier notre capacité de réponse par la proposition de dispositifs variés d'habitat dans le diffus en cœur de ville (coopération foyers jeunes travailleurs, bailleurs sociaux ; baux glissants...) dans le bassin d'emploi des travailleurs.
- ✓ Conforter la mobilisation des équipes éducatives des foyers et services d'accompagnement à la vie sociale dans leur rôle de développement des compétences sociales pour promouvoir l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité.
- ✓ Créer un ou des appartements pédagogiques / témoins comme des sas à visée de test et d'apprentissage de vie en autonomie.

3

Développer une offre de soins adaptée et permanente

L'accès aux soins est un droit fondamental de toute personne avant d'être un axe de l'accompagnement médico-social au bénéfice des personnes handicapées. De récentes études et recommandations mettent en évidence les conséquences des carences en prestations de soins, que celles-ci soient liées ou non au handicap. L'accès aux soins est un des facteurs clés de prévention de la survenue de sur-handicaps et de handicaps ajoutés. C'est aussi la garantie pour les personnes accompagnées de pouvoir mener à bien leur projet de vie, promouvoir la qualité de vie et l'accès à une vie sociale.

À travers sa commission santé et ses établissements, l'Adapei continuera à développer des offres de soin adaptées et permanentes.



- ✔ Systématiser les actions de prévention à travers des plans de dépistage pour l'ensemble des résidents.
- ✔ Faciliter les hospitalisations programmées ou d'urgence (fiches, formation des équipes de santé...).
- ✔ Développer un service de télémédecine en établissement par une mise en synergie des différents équipements.
- ✔ Assurer la présence d'une infirmière 24/24h et d'un médecin coordinateur dans les établissements pour enfants et adultes.
- ✔ Créer des équipes mobiles douleur et ressources / handicap psychique. Plus largement, disposer d'un potentiel d'intervention ponctuel du plateau technique de nos partenaires hospitaliers.

4

Anticiper l'avancée en âge, adapter et diversifier nos formes d'accompagnement

25 % des résidents accueillis dans nos établissements ont entre 40 et 65 ans. L'avancée en âge est donc une question récurrente. Nous constatons des risques de ruptures de cadre de vie en foyer d'hébergement du fait de l'âge de 60 ans et/ou de départ à la retraite des travailleurs. Dans le prolongement, pour certains en couple avec des échéances différenciées de départ à la retraite pour les travailleurs d'ESAT, il y a là aussi potentiellement des conséquences lourdes sur un plan personnel qu'il nous faut prévenir, en développant un éventail d'offres d'habitat diversifié et des réponses alternatives, qui leur permettent d'appréhender la fin d'activité professionnelle avec sérénité.*

L'avancée en âge suppose aussi de travailler sur des accompagnements éducatifs avec un rythme adapté mais dynamique pour préserver les acquis le plus longtemps possible que ce soit au domicile comme en établissement. Nous ne pourrons pas toujours transformer des places de structures existantes. Les coopérations avec les structures spécialisées dans le 3^{ème} âge sont donc à accentuer.

- ✓ Développer des réponses alternatives d'hébergement anticipées et sécurisantes pour les bénéficiaires (structures satellites adossées aux foyers, habitat modulé, baux glissants...).
- ✓ Créer des appartements semi-collectifs ou logements autonomes pour personnes handicapées vieillissantes avec équipements domotiques facilitant le maintien à leur domicile potentiellement jusqu'à la fin de vie.
- ✓ Promouvoir le travail à temps partiel sur des activités adaptées aux capacités des travailleurs (ergonomie, variété d'ateliers et d'activités...). Proposer des accompagnements occupationnels valorisants et facilitateurs de réorientations à venir en foyer de vie.
- ✓ Étudier la faisabilité d'une création d'entités pour personnes handicapées adossées à des établissements EHPAD* existants (réorientation de places, extension non importante). Développer des entités personnes handicapées « vieillissantes » au sein des EHPAD, avec intervention de nos personnels éducatifs sur des séquences journalières ciblées afin de combiner offre de soin, infrastructure et accompagnement éducatif adapté.

5 Conforter nos réponses et formes d'accompagnements auprès des personnes avec des troubles psychiques

Avoir accueilli 40 patients d'hôpital psychiatrique, puis d'autres publics relativement complexes d'horizons différents dépassant le territoire du Var faute de réponses alternatives, nous amène à avoir de fortes sollicitations. Elles révèlent l'ampleur des besoins sur cette catégorie de public. La nécessité de promouvoir des places pour permettre à des familles d'avoir des alternatives à d'éventuels placements en Belgique, nous incite à prendre des options volontaristes pour l'avenir.

Notre investissement depuis plus de cinq ans sur ce champ nous a permis de capitaliser des acquis et de professionnaliser fortement nos encadrants. Nous mettrons à profit cette capitalisation d'expérience pour l'essaimer.



- ✓ Accroître notre potentiel de réponse en développant des places en Maison d'accueil spécialisée (MAS) et Foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour personnes présentant des troubles psychiques, quel que soit le territoire, dès lors que les besoins sont identifiés et que des appels à projets ou sollicitations sont formulés.
- ✓ Offrir des places **ESAT*** à cette catégorie de publics, pour leur permettre d'expérimenter et de réaliser un projet professionnel.

6

Promouvoir des accompagnements adaptés pour les enfants et adultes avec troubles du spectre autistique

Notre engagement sur l'accueil de publics avec troubles envahissant du spectre autistique - afin de répondre à des besoins locaux non pourvus s'est traduit par la création d'une MAS spécialisée dans l'accueil de publics avec handicap psychique et d'une maison de répit pour enfants autistes. Nous avons progressivement professionnalisé nos intervenants éducatifs, construit des coopérations fortes avec des associations spécialisées et le secteur sanitaire. Ces projets nous amènent à être fortement sollicités pour accueillir ces publics et supposent que nous renforçons nos processus d'accueil et modalités d'intervention.*

Nous constatons que moins de 1 % des places ESAT dans le Var sont au profit de ces publics alors que certains auraient un potentiel d'accès au travail et qu'ils expriment un désir professionnel. Nous avons sans doute à expérimenter des interventions sur ce volet qui nous serviront par ailleurs à adapter nos accompagnements en ESAT pour cette catégorie de public grandissante.*

- ✓ Favoriser l'accès à la scolarisation et à l'apprentissage pour les enfants avec troubles du spectre autistique
 - ▶ Développer un service d'insertion spécialisé pour les publics 16/25 ans, avec places dédiées pour les personnes autistes et avec TSA*.
 - ▶ Moderniser et conforter les ateliers de notre SIPFP* / IME* en renforçant les liens avec nos ESAT et les entreprises, afin de préparer au mieux les jeunes au monde du travail et éviter des ruptures.
 - ▶ Promouvoir des actions favorisant le développement d'acquisitions de connaissances, capacités cognitives et de scolarisation adaptée. A cet effet, utiliser les nouvelles technologies numériques, qui ont montré les effets bénéfiques en termes de stimulation et acquisitions de capacités.
- ✓ Développer des offres de travail adaptées pour les personnes avec TSA*.
 - ▶ leur permettre la réalisation d'un apprentissage et d'un projet professionnel, avec la création d'un dispositif expérimental de places d'ESAT en développant des projets d'ateliers alternatifs (roseraie, activités agricoles ouvertes aux patients du centre hospitalier Henri Guérin, etc.).
- ✓ Créer une maison de répit pour enfants autistes dans le Var, adossée au pôle enfance en référence aux orientations du 3^{ème} plan autiste. Dans le prolongement et grâce à l'expérience acquise, promouvoir sur d'autres territoires ce type de réponse, en fonction des besoins et sollicitations.
- ✓ Développer la qualité des réponses spécialisées pour l'accompagnement des personnes avec TSA
 - ▶ Promouvoir la labellisation de places autisme dans les établissements adultes et enfants
 - ▶ Recourir à des diagnostics fonctionnels pour les publics adultes
 - ▶ Consolider les partenariats avec les équipes mobiles autisme et services spécialisés
 - ▶ Maintenir et développer la formation des professionnels

7

Développer l'accueil et l'accompagnement des « cas complexes »

Le précédent projet associatif nous a amené à accompagner des situations dites complexes, afin d'apporter les réponses les plus adaptées possibles à leurs familles, voire parfois, à des institutions en forte tension. Nous confirmons notre engagement pour favoriser des parcours sans rupture auprès d'enfants et d'adultes handicapés avec des troubles du spectre autistique ou des troubles psychiques relevant aussi de la protection de l'enfance ou du secteur sanitaire. La militance associative, c'est oser de nouvelles offres et prendre parfois des risques. Notre expérience et notre plateau technique nous confortent dans un positionnement de pôle de compétences territorial, sur qui on peut potentiellement s'appuyer. Nous entendons continuer dans cette voie et prendre une part active dans la réalisation de plans d'actions concertés pour les « sans solution », en référence aux propositions de Marie-Sophie Desaulle^{}. Cela suppose de concevoir des réponses ciblées, en synergie avec nos établissements et services et notre réseau de partenaires.*



- ✔ Créer un établissement type internat séquentiel multipublic afin d'éviter les ruptures d'accompagnement d'IME^{*}, MECS^{*}... Permettre aux familles et aux institutions de disposer d'un relais ponctuel pour faire face à des situations de crise.
- ✔ Développer un pôle de familles d'accueil spécialisé en complémentarité de nos équipements.
- ✔ Nous faire reconnaître comme pôle de compétences et de prestations externalisées.
- ✔ Promouvoir l'accueil de patients longs séjours polyhandicapés au sein de nos structures médico-sociales.

8

Promouvoir la réalisation d'un projet professionnel épanouissant

Le taux de chômage chez les personnes handicapées est de plus du double que chez les personnes valides. Dans le Var, nous disposons de 1300 places installées et pourtant, 1100 notifications en ESAT sont sans réponse et révèlent une évolution des profils, des attentes et des besoins, qui supposent d'adapter notre offre. Nous devons faire évoluer nos représentations des potentialités des travailleurs d'ESAT et oser transformer nos organisations, pour faciliter le rapprochement avec les entreprises ordinaires. Ce ne sont pas à elles de devoir s'adapter, mais à nous de valoriser les compétences des travailleurs et les professionnaliser davantage pour répondre aux attentes de l'entreprise. C'est une des conditions pour promouvoir l'inclusion professionnelle en milieu ordinaire.*



- ✓ Amplifier notre potentiel d'accueil des jeunes d'IME* au sein des ESAT avec, sur un temps approprié, les accompagnants éducatifs dans les ESAT, à l'identique des travailleurs d'ESAT en entreprise. Ceci, afin de permettre aux professionnels éducatifs d'IME de mieux se représenter les attendus du monde du travail en entreprise ou en ESAT et d'éviter les échecs et ruptures qui amènent bien souvent les jeunes adultes à rester au domicile.
- ✓ Proposer des places d'externat dédiées aux jeunes de 18 à 25 ans n'ayant pu intégrer des établissements de type ESAT et souvent retournés au domicile, faute d'alternative. En d'autres termes, créer des sas d'initiation à la vie professionnelle. Ceci, en articulation avec notre service expérimental d'insertion.
- ✓ Améliorer et augmenter notre prestation d'accueil des stagiaires (plus de 60 par an), qui répond à un réel besoin pour faciliter la réalisation des parcours de vie. Les animateurs de formation ont un rôle clé pour apporter un soutien sur le développement des compétences sociales. Des modules de formation transversaux seront dispensés aux travailleurs d'ESAT et, potentiellement, sur des créneaux distincts du temps de travail, en favorisant le co-engagement avec utilisation du compte personnel formation des travailleurs. Nous posons l'hypothèse que nous pouvons amplifier et diversifier nos actions de soutien avec une approche plus systémique et souple. Il conviendra de faire évoluer nos organisations pour accroître la qualité et la diversité de nos prestations en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle.

- ✓ Promouvoir le développement d'actions sur les volets compétences sociales, capacités d'intégration dans une équipe, respect des règles de fonctionnement. Ces aspects sont des prérequis incontournables au-delà des compétences techniques à acquérir.
- ✓ Diversifier nos offres d'ateliers pour mieux répondre à la diversité du public « travailleurs » (profil, féminisation, vieillissement) et permettre la réalisation d'un parcours professionnel varié et progressif. Professionnaliser les travailleurs, notamment par la mise en place d'équipes autonomes sur des poches d'activités porteuses.
- ✓ Développer la prise de responsabilité des travailleurs en créant des postes de chef d'équipe, encadrant de stagiaires, en amplifiant le dialogue social par la mise en place de rencontres avec un « représentant des travailleurs d'ESAT », le développement de CHSCT*...
- ✓ Renforcer les synergies avec les entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire par le développement d'actions support auprès et avec les entreprises (job coaching, diversity management...). Promouvoir le développement d'ateliers en entreprise et développer des recherches sur l'inclusion sociale en partenariat avec des entreprises.
- ✓ Développer, par le biais de notre centre de formation H'inclusive, des sessions de formation pour faciliter l'inclusion au sein des entreprises.
- ✓ Développer une politique de prévention de l'absentéisme et promouvoir le développement de places sous forme de file active, afin d'amplifier notre potentiel de réponses et, dans le même temps, apporter des réponses aux personnes en attente de places. Il conviendra de traiter avec toute l'attention qu'elle mérite, la problématique de l'absentéisme longue durée. Les éventuelles réorientations qu'elles suggèrent devront être réfléchies et, dans le prolongement, la notification des sorties dès lors que la situation le justifiera. Ceci, afin de fluidifier et optimiser la gestion des places tout en étant soucieux de la réalisation du projet adapté aux attentes des personnes. La liste d'attente sur le département est trop importante pour que nous ne soyons pas pro actifs sur ce sujet.
- ✓ Regrouper nos autorisations médico-sociales sur les ESAT Est (autorisation) en fusionnant le Mas de Paracol avec le Bercaill pour plus de souplesse de moyens et de mobilité des travailleurs au sein des filières métiers mises en place et des sites géographiques. Cette approche sera de nature à faciliter la réalisation de parcours professionnels, la promotion, la mobilité. Dans le prolongement, cela permettrait pour certains de réduire leur temps de transport.
- ✓ Mutualiser nos plateaux techniques en interassociatif pour accroître les temps d'ouverture des équipements et optimiser/rentabiliser les investissements. Plus largement, étudier le développement d'un label avec un plateau technique type groupement d'intérêt économique entre ESAT avec possibilité de mutualisation des assistantes sociales, assistantes administratives, gestion des achats, commerciaux, régulation / distribution des marchés.

9

Conforter le soutien à la parentalité

L'évaluation des attentes et besoins des parents démontre la solitude et parfois la détresse à laquelle sont confrontées les familles. Notamment, les jeunes parents très démunis sur la tranche d'âge 0 à 4 ans. Alors que les listes d'attentes sont nombreuses sur la plupart des établissements, nous notons que le « tout institution » n'est pas toujours suffisant et que la création de places en structures n'ira pas en s'accroissant. Par conséquent, nous nous attacherons à compléter notre offre, par la promotion de prestations qui soient souples et sur-mesure en les adossant sur nos équipements existants.

- ✓ Créer des espaces dédiés permettant d'informer, orienter et accompagner plus efficacement les familles.
 - S'adosser aux réseaux d'Ecoute et Appui des Parents (REAP) afin de promouvoir des actions adaptées aux besoins et attentes des familles.
 - Accentuer le partenariat avec les services de néonatalogie et services de pédiatrie pour créer un espace famille à même d'accompagner les futurs ou jeunes parents avant un accueil en établissement spécialisé.
- ✓ Ouvrir nos établissements et services aux familles en attente de places, en leur proposant des activités ciblées sur la journée ou en soirée. Développer l'accueil temporaire.
- ✓ Développer des espaces de parole, de formation, de répit, pour permettre aux aidants de souffler, se former, se ressourcer.
- ✓ Promouvoir le développement de réponses alternatives adaptées à certains besoins spécifiques des familles : partenariats avec les crèches, service de babysitting spécialisés, centres de loisirs, lieux de vacances adaptés, services d'aide à domicile...
- ✓ Proposer aux parents et aidants des actions de formation afin de renforcer leurs capacités éducatives, thérapeutiques et promouvoir le fait qu'ils soient potentiellement eux-mêmes : formateurs, médiateurs, intervenants « co-éducateurs/superviseurs » auprès des autres parents, voire dans les fonctionnements de nos équipements.

10

Investir dans la recherche et l'innovation

Nos différents contacts avec des partenaires européens et notre veille permanente confirment tout l'intérêt de s'ouvrir à d'autres regards et pratiques innovantes. Les projets européens que nous avons initiés méritent d'être fortement développés au vu des opportunités qu'ils permettent. Les partenariats établis avec des écoles d'ingénieurs nous incitent à aller beaucoup plus loin pour inventer des aménagements d'outils, optimiser l'utilisation du numérique et de la domotique pour faciliter la communication, l'accessibilité et le maintien au domicile. Mais l'innovation doit aussi et surtout venir de l'écoute des personnes accompagnées, de leurs familles et des professionnels. C'est à partir de micro-projets que des nouvelles pratiques durables peuvent se construire.

Nous avons pris l'option de créer un fond de recherche et d'innovation, qui nous permettra d'investir pour l'avenir.



- ✓ Adapter les logements par des équipements domotiques facilitant le maintien dans le cadre de vie malgré de fortes dépendances ; les équipements (fauteuils, outils de communication, simulateurs, véhicules...) pour plus d'autonomie et de liens sociaux :
 - ▶ Passer des conventions avec des écoles d'ingénieurs et autres partenaires (SS21*..) susceptibles de nous apporter une expertise dans les domaines techniques.
 - ▶ Créer un fond financé par la vie associative, une participation par les budgets des établissements, afin de réaliser des recherches sur des équipements adaptés en habitat, expérimenter des aménagements de matériels adaptés au type de handicap.

- ✓ Expérimenter des nouvelles formes d'accompagnement et de stimulation des compétences cognitives et sociales. À titre illustratif :
 - ▶ Amplifier l'appareillage et la modernisation des ESAT* pour professionnaliser les travailleurs. Utiliser des logiciels reconnus pour stimuler les capacités des jeunes avec troubles du spectre autistique.
 - ▶ Développer, par le biais de H'Inclusive, des sessions de formation sur l'utilisation des équipements créés au profit des professionnels et des usagers ; renforcer les formations des travailleurs d'ESAT par une activation efficace du CPF*, une certification de leurs compétences.

11

Poursuivre la dynamique d'amélioration continue et la réflexion éthique

Si les évaluations externes et la confiance des services publics confirment la qualité des réponses apportées par nos professionnels et notre organisation, notre association poursuit les démarches d'amélioration continue. Forts des démarches qualité initiées par tous les établissements et services, des préconisations des évaluations externes et des engagements pris dans les CPOM^{}, des démarches transversales sont mutualisées dans un plan d'action qualité associatif. Il doit permettre d'enrichir nos réponses en harmonisant et en favorisant les échanges de pratique.*

Des commissions pérennes ou ad hoc viennent compléter les réflexions et structurations de nos actions : commission éthique et bientraitance, commission santé, commission inclusion-formation, commission innovation...

- ✔ Systématiser les enquêtes de satisfaction en direction des personnes accueillies et de leur environnement familial. Consolider les résultats au niveau associatif et en retirer des axes d'amélioration applicables.
- ✔ Mettre en place un dispositif d'évaluation interne continu. Au-delà des rapports d'évaluation interne à réaliser tous les 5 ans, définir un programme d'évaluation continue sur des thèmes à forte valeur ajoutée éducative.
- ✔ Déployer un système d'information efficient pour suivre et anticiper les besoins de nos publics et d'identifier au mieux les besoins du territoire. Au-delà de notre adhésion à Observateur^{*}, nous devons mener une réflexion approfondie sur le type de système à privilégier et l'articulation avec nos différents logiciels « dossier usager ». Ce chantier devient une priorité et un investissement incontournable.
- ✔ Enrichir les travaux de la commission éthique et bientraitance. Après la publication du guide de prévention de la maltraitance, certains sujets délicats devront être abordés : la liberté d'aller et venir, d'avoir une vie épanouie et l'obligation de sécurité dans nos équipements et services ; la laïcité dans nos organisations. Les valeurs clés qui nous rassemblent étant conjointement définies, la commission veillera à ce qu'elles se déclinent au mieux dans nos projets et le fonctionnement courant des établissements en lien avec la Convention des Nations Unies des Droits des Personnes Handicapées.
- ✔ Poursuivre les travaux de la commission santé : enquêtes santé, pilotage de projets.
- ✔ Initier la commission innovation avec des professionnels et représentants du conseil d'administration.

12

Développer et conforter les partenariats

Notre association a progressivement constitué un important réseau de coopération avec les acteurs locaux, ce qui a permis d'enrichir et d'élargir les actions au profit des bénéficiaires. Les récents rapports illustrent que, pour être en capacité d'apporter des réponses aux publics les plus complexes, il est incontournable de mener des coopérations rapprochées en interassociatif, avec le secteur sanitaire.

Il en est de même pour les personnes qui avancent en âge, pour les familles en attente de place pour qui des mesures alternatives doivent être imaginées par des interventions au domicile. L'accompagnement dans la globalité des personnes suppose, de fait, une approche systémique.

Le contexte économique contraint que nous connaissons nous amène aussi à mettre en place des mutualisations. L'Adapei continuera d'être force de proposition pour développer des coopérations autour de besoins et objectifs partagés.

Enfin, nos coopérations avec d'autres pays nous montrent aussi les apports respectifs procurés par ces rencontres. Nous maintiendrons cette ouverture.

- ✔ Intensifier les coopérations locales avec les services d'aide à domicile, les services d'hospitalisation à domicile pour apporter un premier niveau de réponse aux familles sans solution. Formaliser des conventions de partenariat avec les services de soins spécialisés, les structures Ehpad, pour nous permettre d'apporter des réponses adaptées aux personnes dépendantes du fait de l'avancée en âge.
- ✔ Conforter notre positionnement et proposer d'être pôle ressource territorial pour les cas complexes.
- ✔ Amplifier les synergies interassociatives pour optimiser nos moyens respectifs par :
 - ▶ La promotion du dispositif de gestion mutualisée interassociatif de personnels non permanents.
 - ▶ Le développement éventuel de plateaux techniques de personnels rares ou sur de faible utilisation en temps de travail (assistante sociale, psychologue...) ; envisager une mutualisation sur le développement d'outils d'analyse des besoins, et plus largement sur notre système d'information.
 - ▶ Une coconstruction d'actions de formation dans le cadre de notre centre de formation H'Inclusive et, plus largement, dans une mutualisation de nos politiques de formation pour répondre au mieux aux besoins identifiés.
- ✔ Prolonger notre inscription dans les réseaux de réflexion européens et faciliter des échanges de pratiques, voire de collaborateurs et bénéficiaires.
- ✔ Mener des actions de solidarité. Nous serons potentiellement en capacité de transmettre nos savoir-faire pour soutenir des pays en développement, au même titre que nous serons très intéressés de bénéficier de l'expérience de certains.

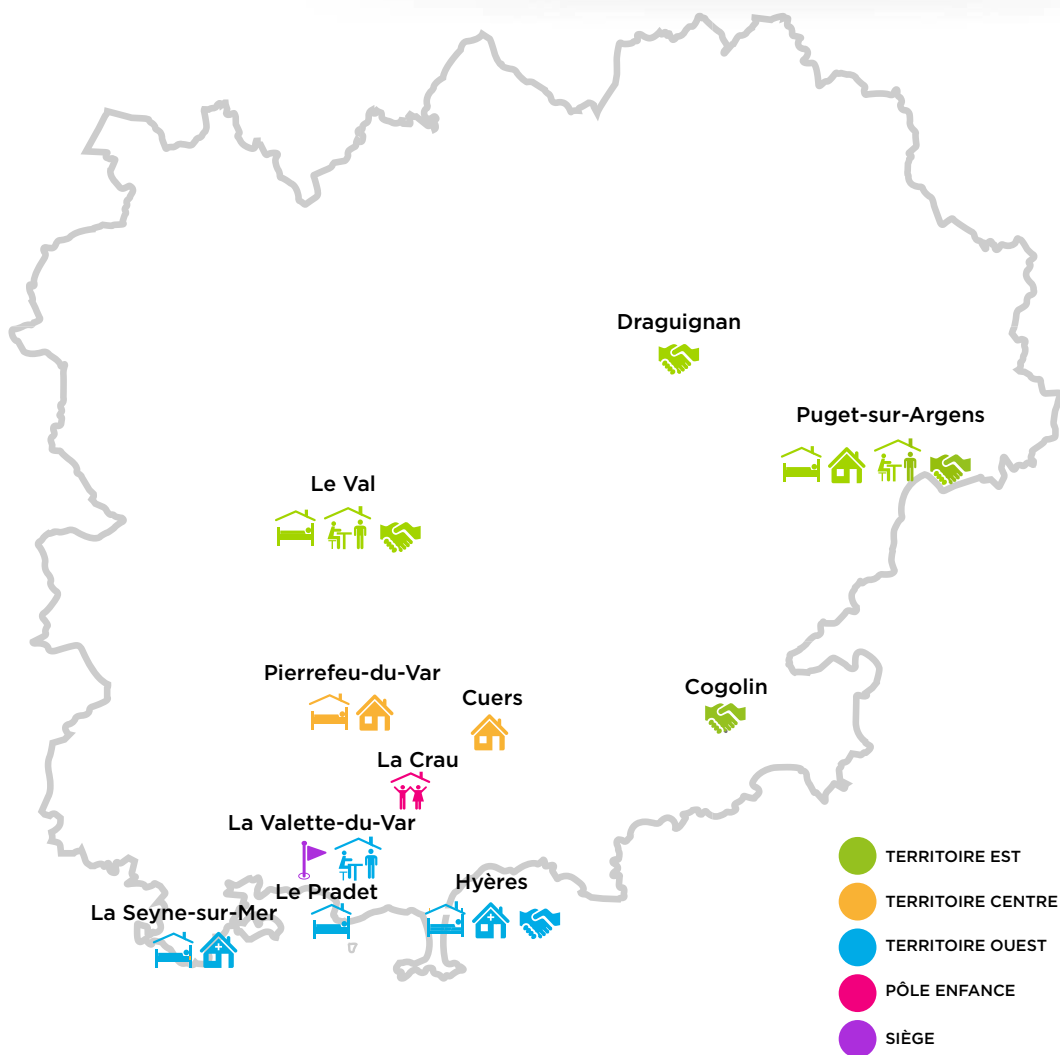


Organisation et gouvernance

Une structuration en territoires et pôle

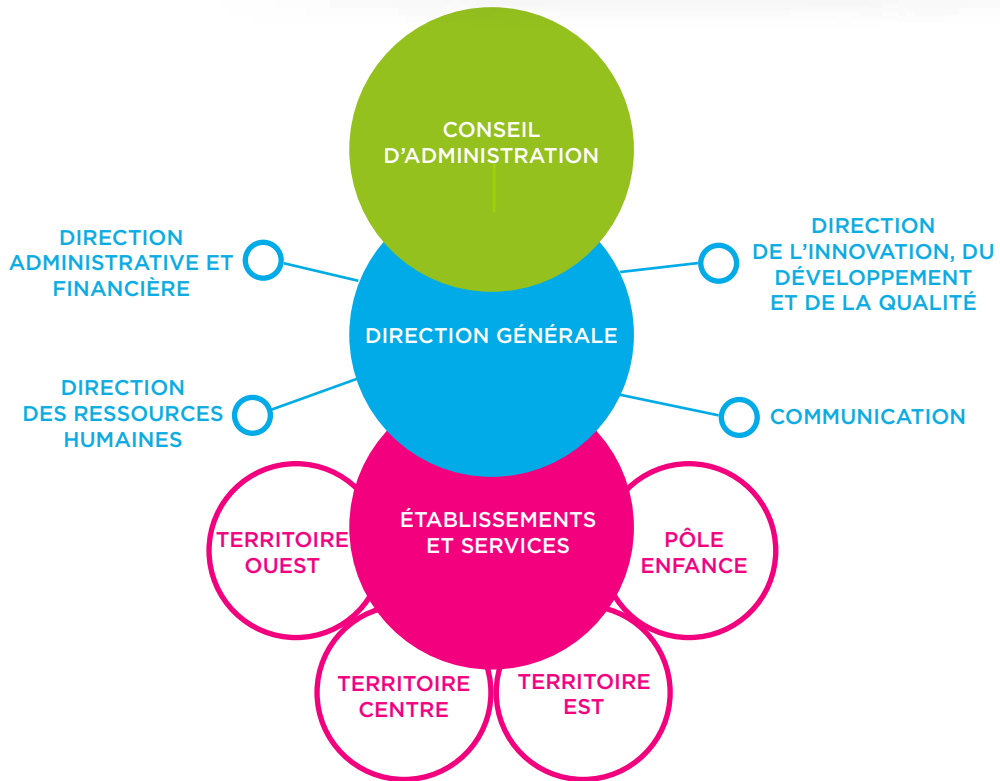
À partir des résultats du bilan du précédent projet associatif, il est décidé de prolonger l'organisation en territoires et pôle pour garantir aux personnes accompagnées des réponses personnalisées, souples et réactives. Cette organisation facilite les parcours de vie sans rupture et renforce les synergies entre établissements.

Compte tenu de la taille du département du Var et de l'implantation de nos équipements, 3 territoires ont été définis comme l'illustre la carte ci-dessous.



Des évolutions pour adapter la structure aux orientations choisies

- ✓ **Renforcement de l'encadrement du pôle enfance** lié à la création d'une maison de répit pour enfants autistes et d'autres prestations prévues.
- ✓ **Consolidation du pôle développement/qualité** mis en place au niveau du siège avec l'élargissement de sa mission sur des dimensions Recherche / innovation.
- ✓ **Constitution de comités d'évaluation** pour tous les projets innovants. Ces comités ouverts à des personnes qualifiées seront chargés d'émettre des avis et d'apprécier la conduite des missions menées au regard des cahiers des charges et des recommandations d'experts.



DES COMMISSIONS TRANSVERSALES : PILOTAGE ET INNOVATION



Une politique de gestion des ressources humaines inscrite dans une démarche RSO

Afin de pouvoir réaliser au mieux les orientations définies dans ce projet associatif actualisé, nos services fonctionnels, qui ont largement illustré toute la valeur ajoutée apportée au fonctionnement de nos établissements, développeront des programmes d'actions adaptés à chaque objet, en favorisant le « mieux travailler ensemble » et en modifiant nos pratiques pour préserver notre environnement.

Développer une politique de gestion des ressources humaines dynamique, c'est garantir une professionnalisation permanente et une adaptation réactive de nos organisations aux attentes des bénéficiaires de nos actions.

Une politique financière rigoureuse

Optimiser notre gestion financière et disposer d'outils de pilotage adaptés sont aussi des éléments déterminants qui garantissent la relation de confiance que nous avons avec nos financeurs.

C'est aussi par les économies réalisées que nous nous donnons la possibilité de promouvoir de nouvelles prestations pour répondre aux besoins non pourvus.

Impulser l'innovation dans nos pratiques

L'évaluation continue, le développement, la recherche, l'impulsion d'actions innovantes et expérimentales sont des domaines sur lesquels nous entendons investir davantage.

Tout simplement parce que la militance, c'est se mettre en dynamique en permanence afin d'être force de proposition pour soulager les familles dans le besoin. La gestion doit être au service de la mission.

Et c'est parce que nous avons certaines ambitions pour assumer nos finalités, qu'il nous faut disposer d'un organe de pilotage adapté à nos objectifs.



Annexes

Textes de référence

Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées

Loi de modernisation de notre système de santé (26 janv. 2016)

Loi relative à l'adaptation de la Société au Vieillissement (29 déc. 2015)

Le 3ème Plan Autisme 2013-2017, Marie-Arlette Carlotti (mai 2013)

« Zéro sans solution » : comment permettre des parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap (Denis Piveteau, juin 2014)

Livre blanc « Pour une santé accessible aux personnes handicapées mentales », Unapei

Rapport sur l'avancée en âge des personnes handicapées (Patrick Gotiet, oct. 2013)

Rapport d'information sur les ESAT (Eric Bocquet, avr. 2015)

Glossaire

[ARS] Agence régionale de santé

[CHSCT] Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

[CPF] Compte personnel de formation

[CPOM] Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

[CVS] Conseil de la vie sociale

[FALC] Facile A Lire et à Comprendre

[FAM] Foyer d'accueil médicalisé

[EHPAD] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

[ESAT] Etablissement et service d'aide par le travail

[IME] Institut médico-éducatif

[MAS] Maison d'accueil spécialisée

[MECS] Maison d'enfants à caractère social

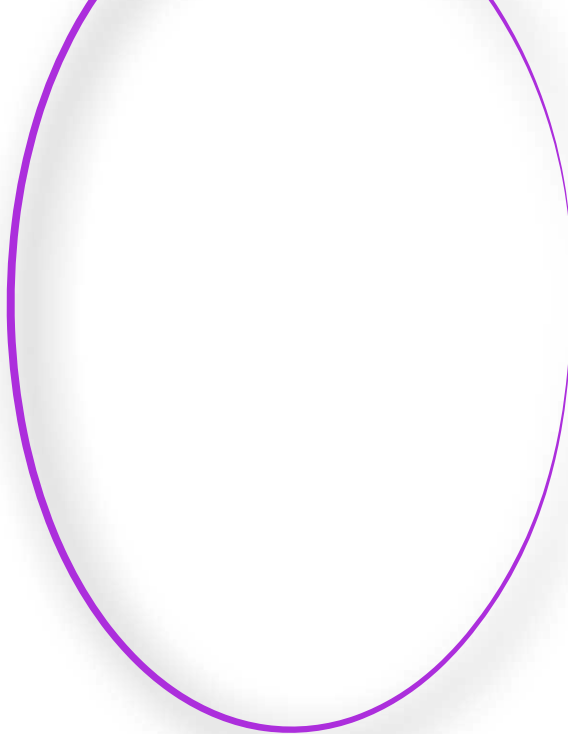
[Observateur] Application nationale développée par l'Unapei pour améliorer la connaissance des besoins des personnes handicapées

[REAP] Réseau d'écoute et appui des parents

[RSO] Responsabilité sociétale des organismes

[SIPFP] Section d'initiation et de première formation professionnelle

[TSA] Troubles du spectre autistique



A découvrir également :
Projet associatif politique 2016 • 2021

MERCI aux résidents et professionnels du foyer Saint-Martin et de la maison d'accueil spécialisée Les Trois Cyprès pour la séance de photographie organisée pour illustrer ce document.

Conception graphique : Camille Auriol
Droits photos : Hakuna Matata





adapei
var-méditerranée

Parc Valgora • L'Impérial B • 199, rue Ambroise Paré
83160 La Valette-du-Var • Tel. 04 94 20 42 91
Fax : 04 94 20 40 22 • Email : siege@adapei83.fr

www.adapei-varmed.fr